



Mise à jour du 22 avril 2022

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. INSCRIPTION

Dès réception de l'inscription et du règlement, la confirmation d'inscription ainsi que la facture correspondante sont adressées au responsable de l'inscription. Elles sont accompagnées d'une convention de formation en deux exemplaires dont un exemplaire sera à nous retourner signé impérativement avant le début du stage.

Dix jours avant le début du stage, une convocation est adressée au responsable de l'inscription précisant les horaires, le lieu, les moyens d'accès et les possibilités d'hébergement dans les hôtels proches.

Une attestation de suivi de stage est adressée à l'issue de chaque formation suivie.

2. REGLEMENT

En cas de règlement par l'entreprise, un acompte de 50% doit être réglé au moins 30 jours avant le début de la formation. Le solde sera réglé à l'issue de la formation. Le règlement peut s'effectuer par chèque ou virement bancaire.

En cas de prise en charge par un OPCO, l'entreprise devra nous le préciser par écrit et elle s'engage à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise en charge et au règlement de la facture que la SOGEFI adressera à l'OPCO. Un accord de prise en charge devra nous parvenir avant le début de la formation.

En cas de refus de paiement total ou partiel de la part de l'OPCO de la formation, l'entreprise s'engage à régler les sommes dues dans les meilleurs délais.

3. ANNULATION

En cas d'annulation à l'initiative d'un participant ou du responsable de l'inscription, celle-ci devra nous parvenir par écrit pour qu'elle soit prise en compte.

Toute annulation peut être faite sans frais, si elle parvient à SOGEFI au moins 10 jours avant le début de la formation.

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA FIPEC

42, avenue Marceau - 75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 53 23 00 00 - formations@fipec.org - www.fipec.org

Organisme de formation déclaré sous le n° d'activité : 11 75 63044 75
SARL au capital de 15 000 € - RCS Paris B 320 607 955 - Siret : 320 607 955 00038 - N° TVA : FR 07320607955



Pour toute annulation faite moins de 10 jours avant la formation, SOGEFI facturera un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire au titre de la formation.

Les frais de formation seraient en revanche totalement dûs en cas d'annulation la veille ou le jour même de la formation.

4. RGPD

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter Mme Imane JAADOUNI par courriel à imane.jaadouni@fipec.org ou par courrier au 42 avenue Marceau – 75008 PARIS

Toute inscription est soumise aux présentes conditions.